
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 6 décembre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAND Hervé, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BERTIER Jacky donne procuration à JURCZYK Jean-François, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, BECUWE Pierre, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELPLACE Jean-François, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, LECOMTE

Maurice, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur SCAILLIEREZ Philippe est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
6 décembre 2022

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE AU SEIN
DE LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération du 15 septembre 2020, le Bureau communautaire a procédé à l'élection de ses représentants appelés à siéger à la Fédération nationale des ScoT.

Suite à la démission de Madame Corinne LAVERSIN en tant que membre titulaire à la Fédération nationale des ScoT, il convient de procéder à son remplacement.

Ce délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Cette désignation peut porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 21 novembre 2022, , il est proposé de procéder à la désignation de M. Maurice LECONTE en tant que membre titulaire en remplacement de Madame Corinne LAVERSIN, pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au sein de la Fédération nationales des ScoT. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider d'adhérer à toute structure associative et/ou réseau d'échange d'informations présentant un intérêt pour la collectivité, procéder le cas échéant à la désignation de représentants au sein de ces structures et autoriser le versement des cotisations correspondantes.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

ENREGISTRE la candidature de Monsieur Maurice LECONTE en tant que membre titulaire en remplacement de Madame Corinne LAVERSIN.

DESIGNE Monsieur Maurice LECONTE en tant que membre titulaire en remplacement de Madame Corinne LAVERSIN pour représenter la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane à la Fédération nationale des ScoT.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **07 DEC. 2022**

Et de la publication le : **07 DEC. 2022**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice